

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En 1976, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a parrainé des emplois d'été pour étudiants par l'intermédiaire des programmes suivants: Le programme des Emplois d'été pour étudiants dans le cadre des services de santé (EEESS) a fourni à des étudiants l'occasion d'acquérir de l'expérience du travail dans le domaine de la santé grâce au financement de projets entrepris par des organismes bénévoles de santé ou de secteurs connexes. Le programme du Fonds d'initiative pour étudiants—Usage non

(i)	Nombre d'étudiants	(ii) Traitements et avantages	(iii) Frais Opérationnels
Programme EEES			
Canada	381	\$575,139.34	\$47,113.03
Nouveau-Brunswick	21	\$ 29,246.47	\$ 2,012.00
Programme du Fonds d'initiative pour étudiants—Usage non médical des drogues			
Canada	194	\$388,666.00	\$62,104.00
Nouveau-Brunswick	10	\$ 17,091.00	\$ 1,264.00
Embauchage ministériel direct			
Canada	117	\$297,648.60	Voir la note sur les frais opérationnels
Nouveau-Brunswick	néant	néant	néant
	Nombre total d'étudiants	Total traitements et avantages	Total des frais opérationnels
	692	\$1,261,453.94	\$109,217.03

NOTA: (iii) Frais opérationnels: EEES: Des frais opérationnels n'excédant par 10 p. 100 des dépenses relatives au traitement ont été autorisés pour les projets de EEES approuvés. Ces frais ont couvert les dépenses engagées pour mener à bien un projet telles que l'impression, les déplacements, le téléphone, la location de matériel et les fournitures de bureau. Le Fonds d'initiative pour étudiants—Usage non médical des drogues: Les frais opérationnels représentent les dépenses engagées au titre des projets telles que la location des locaux, le téléphone, le transport, l'impression et les fournitures de bureau. Les frais opérationnels ne devaient pas dépasser 15 p. 100 des dépenses relatives aux traitements. L'embauchage direct ordinaire pour l'été: Le coût de l'embauchage direct par le Ministère comprenait l'utilisation du personnel ministériel permanent et donc ne peut en être distingué.

LE PONCEAU SX (COLORANT ROUGE N° 4)

Question n° 1848—**M. Yewchuk:**

A quelles catégories et marque d'aliments cuisinés vendues au Canada est-il permis d'ajouter du ponceau SX (colorant rouge n° 4)?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le ponceau SX peut être ajouté aux catégories d'aliments suivants: pelure de fruit; fruits glacés; cerises au marasquin. Les règlements des aliments et drogues n'exigent pas, actuellement, que les fabricants de produits alimentaires informent la Direction générale de la protection de la santé de la présence de ce colorant dans leurs produits.

Questions au Feuilleton

médical des drogues a assuré de l'emploi aux étudiants par des projets financés en vue de recueillir et de diffuser des renseignements sur l'usage non médical des drogues ou d'évaluer les programmes et services existants. Le programme a pour but d'aider les communautés dans leurs efforts en vue de faire face aux problèmes relatifs à l'abus des drogues, particulièrement dans le cas de l'abus de l'alcool. Grâce à l'embauchage direct ordinaire pour l'été, le ministère a pu assurer des emplois d'été à des étudiants. a) et b), parties (i), (ii) et (iii) Voir le tableau ci-après.

LES CONTRATS AVEC L'ÉTRANGER POUR LA FRAPPE DE MONNAIE

Question n° 1860—**M. Huntington:**

1. Les nouveaux contrats de frappe des monnaies passés avec le Bangladesh, la Barbade, la République de Costa Rica, Israël, le Nicaragua, Panama et le Portugal prévoient-ils un paiement comptant en espèces et, dans le cas contraire, sont-ils financés par l'ACDI ou la Société pour l'expansion des exportations?

2. Si lesdits contrats sont financés par l'ACDI ou par la Société pour l'expansion des exportations, quels sont les modalités des contrats dans chaque cas?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Approvisionnements et Services Canada et la Société pour l'expansion des exportations m'informent comme suit: 1. Le seul contrat financièrement appuyé par l'ACDI est celui passé avec le gouvernement de la république populaire du Bangladesh.

2. L'ACDI, par le biais d'un octroi en nature, a participé à la commande du Bangladesh en assumant les frais d'expéditions et en fournissant les métaux qui serviront à faire les pièces de monnaie. Le gouvernement du Bangladesh paye à la Monnaie royale du Canada tous les autres coûts de production à l'aide d'une lettre du crédit irrévocable.

1 et 2. La Société pour l'expansion des exportations n'a pas de contrat.

LA MALADIE DE HANSEN

Question n° 1932—**M. Epp:**

1. Combien de cas prouvés de maladie de Hansen (lèpre) existent à l'heure actuelle a) en Colombie-Britannique, b) en Alberta, c) en Saskatchewan, d) au Manitoba, e) en Ontario, f) au Québec, g) au Nouveau-Brunswick, h) en Nouvelle-Écosse, i) dans l'Île-du-Prince-Édouard, j) à Terre-Neuve?